



L'île aux Bambins

*Journal d'informations du Relais Familles
Assistantes Maternelles de la CCVA*

8 bis rue des Aloses- 25640 ROULANS
06.87.79.14.14 ou rfam.ccva@francas-doubs.fr

**Journal
n°18**

**Sept/Oct
2012**



Bonjour

Cela fait déjà 3 ans que le Relais est à votre service. Afin d'améliorer celui-ci, je vous transmets une petite enquête de satisfaction à me renvoyer ou à déposer au Relais directement !

Même si la période estivale s'est terminée sans nous avoir vraiment offert ses plus beaux rayons de soleil,

j'espère que ces moments de vacances vous auront apporté suffisamment de repos pour entamer la rentrée sereinement.

Bonne lecture Aurore LEU, Animatrice du Relais de la CCVA

Fermeture du Relais

jeudi 6 septembre

lundi 10 et 17 septembre toute la journée

jeudi 11, vendredi 12 octobre toute la journée

lundi 22 octobre toute la journée

En raison de réunions ou de formations programmées à la dernière minute, d'autres fermeture peuvent être envisagées.

Veuillez m'en excuser par avance.

Lundi 9h-11h

Permanence téléphonique

Mardi à Roulans (Espace culturel)

9h-12h/13h30-17h

17h-19h sur RDV uniquement

Jeudi à Bouclans (Mairie)

9h-12h/13h30-17h

17h-19h sur RDV uniquement

Ligne directe 0381552009

Vendredi 13h30-16h30

1er et 3ème à Bouclans

2ème et 4ème à Roulans

Samedi 9h-12h

Sur RDV uniquement

AGENDA DES NOUNOUS 2013



Pensez à réserver déjà votre agenda 2013 soit pour l'accueil de 3 ou de 6 enfants

Il en existe aussi pour les parents employeurs intéressés, merci de leur en parler.

Merci de le commander avant le 5

octobre au 0687791414.



Recherche table à langer

en bois, prix raisonnable, tél au 6.87.79.14.14

Vends cours, annales, révision, CAP Petite Enfance, pour plus de détails, tél au 0687791414

Quelques idées et activités ludiques autour de l' AIR

Dans le cadre de nos échanges entre animatrices de Relais, nous vous proposons des idées autour des 4 éléments. Nous avons présenté l'eau, maintenant voici quelques idées sur l'air.

Comptine pour désigner
1 aile, 2 ailes, 3 ailes, 4 ailes, 5 ailes,
6 ailes, 7 ailes (c'est elle).

Comment voit-on l'air ? Regarder, sentir, comprendre ...

Déroulement : posez la question aux enfants et noter leurs réponses : « on ne le voit pas, c'est du vent, on le respire, il y en a dans les pneus, les bouées, les ballons ... »



Qu'est-ce qui fait de l'air ? « le ventilateur, le sèche cheveux, l'éventail ... »

Comment voit-on l'effet du vent ? « les branches d'arbres bougent, le linge sèche, les nuages avancent ... »

Comment entend-t-on le vent ? « du plus doux au plus fort, du sifflement à la tempête »

Comment peut-on faire du vent ? « en soufflant dans des instruments à vent : trompette, flûte, clarinette, haut-bois ... »

Expérience : par grand vent, tenez un carillon à bout de bras : on entend des notes de musique. Essayez aussi avec des bouteilles vides.

Idées d'activités à réaliser et recettes :

Les peintures bulles

Matériel : eau, liquide vaisselle ou savon liquide, encres de couleur, papier à décorer (carrés de 20cm), pailles, bols

Fabrication : dans les bols, mélangez eau, savon et une encre de couleur. Préparez une couleur par bol.

Le jeu : l'enfant souffle dans le bol de façon à ce que le liquide mousse et fasse des bulles. Proposez-lui de poser délicatement les carrés de papier sur les bols : les bulles éclatent, des formes apparaissent et décorent le papier !

Le papillon jaune

Ingrédients : gâteau rond (type quatre-quart ...),

une madeleine de forme allongée ou un biscuit à la cuillère, sucre glace, colorant jaune, une boule de coco, 3 rouleaux de réglisse, smarties, dragées argentées.



1. couvre la madeleine d'un glaçage au chocolat, la boule de coco d'un glaçage vert (sucre



glace+eau+colorant), place-les au milieu d'un plat.

2. coupe le gâteau rond en deux et couvre les deux moitiés d'un glaçage jaune

décore les de confiseries et place les de chaque côté du plat pour faire les ailes de papillon. Les antennes sont des barres chocolatées, terminées par deux rouleaux de réglisse décoré d'un smartie.

La salade de papillons

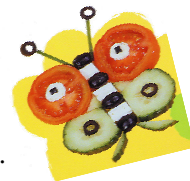
Ingrédients : tomates, concombres, feta, olives noires dénoyautées, ciboulette.

1. coupe 2 rondelles de concombre, de tomate et des cubes de feta

2. recoupe légèrement les rondelles de tomate et de concombre

3. dispose sur l'assiette tomate et concombre pour faire les ailes puis alterne cube de feta et olives pour le corps du papillon

4. décore les ailes avec une olive noire et un peu de feta. Les antennes sont des barres de ciboulette terminée par une olive. Sers avec une sauce vinaigrette.



Pour des papillons sacrés : rondelles de tomates d'orange, grains de raisin, morceaux d'agave!

Carillon

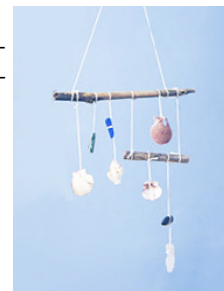
Matériel : du bois flotté, des coquillages, de la ficelle, des ciseaux.

Réalisation : Ramasse sur la plage tout ce dont tu as besoin pour créer ce mobile : coquillages, si possible déjà un peu troués, et du bois flotté. Crée ton mobile en t'aidant de la photo. Il faut que le plus grand morceau de bois flotté soit la base de ton mobile. C'est à partir de celui-ci que tu vas suspendre les coquillages.

Et voilà une jolie décoration pour ta maison de vacances, ou un joli souvenir à ramener à la maison !

Autres idées d'activités à vent : moulin à vent, cerf volant

Les animatrices des relais
Francas du DOUBS



SMIC au 1er juillet 2012



Salaire horaire minimum au 1er juillet 2012 (métropole et DOM)

Salaire brut(1)	2,64 €*
Salaire net	2,05€ *

(1) Le salaire horaire brut ne peut être inférieur à 0,281 fois le SMIC horaire brut

* Ces valeurs concernent les assistantes maternelles de moins de 65 ans

Pour bénéficier du complément de libre choix de mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (Cmg de la Paje), la rémunération journalière de votre assistante maternelle agréée ne doit pas dépasser 5 fois le SMIC horaire par enfant gardé, soit au 1/12/12 (Smic horaire brut : 9,40 €)

En brut	47, 00€* (= 5 X 9,40€)
En net	36,31€*

Les indemnités d'entretien au 1er juillet 2012

Lorsqu'aucune fourniture n'est apportée par les parents, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à **2,97 euros** par jour pour 9 heures d'accueil et par enfant gardé (85 % du minimum garanti). En accord avec votre salarié, ce montant peut être proratisé en fonction de la durée d'accueil de l'enfant.

Les indemnités de fourniture destinées à l'entretien de votre(vos) enfant(s) couvrent et comprennent : les matériels et produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des couches ; la part afférente aux frais généraux du logement de l'assistante maternelle.

Indemnité de rupture

Pour la Cour de cassation, seule l'octroi de l'indemnité prévue par la convention collective est due en cas de rupture du contrat de travail de l'assistante maternelle employée depuis plus d'un an par un particulier.

Les assistantes maternelles ayant au moins un an d'ancienneté ininterrompue au service du même particulier employeur peuvent-elles prétendre à l'indemnité de licenciement prévue par la loi n° 2008-596 du 25 juin 2008 en cas de retrait de l'enfant ? Non, vient de répondre la Cour de cassation dans un arrêt du 31 mai 2012.

Mettant un terme à une longue controverse, cet arrêt confirme une position constante de la jurisprudence : « *les dispositions du code du travail sur la rupture du contrat de travail ne sont pas applicables aux assistants maternels employés par des particuliers* ». En cas de rupture de contrat à l'initiative du parent employeur et en l'absence de clause contractuelle plus avantageuse, **seule l'octroi de l'indemnité de rupture prévue par la convention collective et égale à 1/120ème des salaires nets perçus pendant la période d'emploi est - juridiquement - justifiée.**

Source: www.casamape.fr

Modification du droit à congés payés et jours fériés

Entrant en vigueur dès le lendemain de sa publication, plusieurs dispositions ont une incidence sur le droit du travail applicable aux assistantes maternelles.

• Le texte supprime notamment la condition de durée minimale d'activité de dix jours pendant la période de référence pour avoir droit à des jours de congés payés.

En pratique, cette modification concerne les salariés qui ont travaillé moins de dix jours au cours de la période de référence ou dont le contrat de travail à durée indéterminée est rompu avant le dixième jour de travail.

• Autre mesure, les jours fériés chômés seront payés sous seule condition d'ancienneté

minimale de trois mois avec l'employeur.

Les autres conditions sont abrogées (avoir accompli plus de deux cents heures au cours des deux mois précédant le jour férié et avoir été présent le dernier jour de travail précédant et le premier jour suivant le jour férié).

RECETTE: Soupe au potiron

Ingrédients:

- 500g de potiron
- 300g de carottes
- 1 oignon
- 250ml de lait
- 250ml de bouillon de volaille frais ou déshydraté
- 2 pommes de terre moyennes
- un peu d'ail

Réalisation:

Taillez en cube le potiron et les pommes de terre

Couper en rondelles les carottes

Faire revenir les oignons et ajouter les carottes, potiron et les pommes de terre. Cuire le tout 5 minutes



Ajouter le lait et le bouillon de volaille sur les légumes

- Ajouter l'ail. Saler et poivrer
Couvrir avec le lait et le bouillon et laisser cuire 30 minutes.

A la fin de la cuisson, passer le tout au mixeur ou dans un blender.

Vous pouvez ajouter un peu de crème fraîche à la fin pour adoucir le goût et des croûtons.

Bon Appétit !!

ANIMATIONS

Lieux	Septembre	Octobre
De 9h à 11h	«Ma grenouille Météo»	« La Famille Champignons »
Roulans Au périscolaire la Récré	Mardi 18	Mardi 16
Bouclans Au périscolaire	Judi 20	Judi 18
Matériel	Vieux habits ou tabliers	Vieux habits ou tabliers Apporter des feuilles séchées et plates

Merci de mettre déjà de côté des couvercles de pot de crème fraîche pour les prochaines activités du Relais

Je vous rappelle que vous pouvez me solliciter et m'apporter vos idées de création à réaliser lors des activités avec les enfants !!

Numéros utiles

- **CAF de Besançon:** 0820252510 (www.caf.fr)
- **Centre Pajemploi:** 0820007253 (www.pajemploi.urssaf.fr)
- **Pôle Emploi:** 3949 (www.pole-emploi.fr)
- **Inspection du Travail à Besançon:** 0381211300 ou 3939
- **Permanence emploi PEEI à Bouclans et Roulans** 0626705620 ou 0381860263
- **Fepem:** 0825076464 ou 03.81.50.07.12
- **permanences CAF** à Valdahon tous les vendredis (Maison des Services) et à Baume les dames les jeudis (Espace Mery)

Communes rattachées au Relais de la CCVA: Bouclans, Breconchaux, Champlive, Châtillon Guyotte, Dammartin-les-Templiers, L'Ecouvotte, Glamondans, Gonsans, Laissey, Naisey-les-granges, Osse, Ougney-Douvot, Pouligney-Lusans, Le Puy, Roulans, Saint-Hilaire, Sechin, Val de Roulans, Vauchamps, Vennans, Villers Grelot

Ce journal d'information est disponible dans toutes les mairies de la CCVA, à la PMI de Saône et de Novillars, à la CCVA, disponible au Relais, visible sur les sites de la CCVA www.ccva.fr; les mairies: www.bouclans.fr; www.roulans.fr